



APPEL A MANIFESTATION D'INTERET CONCURRENTE :

*OCCUPATION DU SITE « A PERET » EN VUE DE LA REALISATION
D'UNE ACTIVITE ECONOMIQUE REPONDANT AUX ENJEUX DE LA
TRANSITION ENERGETIQUE*

Objet :

Publication d'une proposition de prise à bail du site identifié « A PERET » sur une parcelle de la commune de Cascastel-des-Corbières, propriété de la commune, pour la construction et l'exploitation d'une centrale solaire photovoltaïque au sol en vue de la réalisation d'une activité économique permettant de répondre aux enjeux de transition énergétique.

Contexte :

La Commune de Cascastel-des-Corbières a reçu une demande d'occupation de son site « A PERET » en vue de la construction d'une centrale solaire photovoltaïque au sol enregistrée comme manifestation d'intérêt spontanée. Le demandeur est l'entreprise Solarhona. Conformément aux articles L.2122-1-4 et suivants du Code général de la propriété des personnes publiques, s'agissant d'une demande d'occupation de sa propriété en vue d'une exploitation économique par le biais d'une manifestation d'intérêt spontanée, la Commune Cascastel-des-Corbières procède à une publicité afin de s'assurer de l'absence de toute autre manifestation d'intérêt concurrente.

Conditions d'occupation du domaine de la collectivité : 0,75 ha environ par le biais d'une convention de mise à disposition constitutive de droits réels pour une durée compatible avec la nature de l'activité et de celles des ouvrages autorisés nécessaires à l'exploitation d'une centrale photovoltaïque au sol.

La parcelle concernée est : A 2122

Adresse à laquelle l'offre de manifestation d'intérêt concurrente doit être envoyée ou déposée :

Mairie de Cascastel des Corbières
215 avenue André Cournède
11360 CASCATEL DES CORBIERES

secretariat@mairie-cascastel.fr

Avec la mention « Manifestation d'intérêt concurrente « OCCUPATION DU SITE « A PERET » EN VUE DE LA REALISATION D'UNE ACTIVITE ECONOMIQUE REPONDANT AUX ENJEUX DE LA TRANSITION ENERGETIQUE »

Les éventuelles manifestations d'intérêt devront obligatoirement comporter une présentation du candidat, une présentation du projet qu'il entend réaliser ainsi que les mesures et autres moyens qu'il sollicitera pour réaliser le projet.

Date limite de réception des propositions : 25/07/2025

En l'absence de toute autre manifestation d'intérêt concurrente, la Commune de Cascastel-des-Corbières pourra procéder à la délivrance du titre d'occupation à la Société.

En cas de manifestation d'intérêt concurrente, la Commune de Cascastel-des-Corbières procédera à une mise en concurrence sur la base d'un cahier des charges qu'elle transmettra à tous les opérateurs s'étant valablement manifestés dans les délais.

Le présent avis de publicité fait l'objet d'un affichage en Mairie, d'une publication sur le site internet <https://cascastelchateau.fr> à compter du 09/07/2025 et d'une publication dans Panneau Pocket